

Royan, le 7 octobre 2021

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
J/CC/EG

Monsieur Philippe DELMAS

Gérant

GROUPE PHILIPPE DELMAS

2 avenue Alphonse Daudet
84130 LE PONTET

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 162 189 4246 9

Objet : Avenant n°1 au Contrat de Cession du Droit d'Exploitation d'un Spectacle
conclu entre la Ville de ROYAN et le GROUPE PHILIPPE DELMAS

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, pour attribution, un exemplaire « original » de l'Avenant n°1 au contrat de cession désigné en objet, conclu entre la Ville de ROYAN et le GROUPE PHILIPPE DELMAS.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Didier SIMONNET

P.J./1

Exp en RAR
le 10.10.2021

En provenance de :

~~Groupe Philippe DELMAS
2 Avenue Alexandre Soudet
34 135 LE PONTET~~

SGR2 V25 MSR2A 19-1180103 08-20



LA POSTE

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 162 189 4246 9**



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : 15/10/21
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être	
<input checked="" type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	
<i>Signature facteur</i>	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
La Poste agrément n° C803

Ville de Royan
Hotel de Ville (B21.508)
80 Avenue de Pontcaillac
17205 ROYAN Cedex



0 21.508

AVENANT AU CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE

ENTRE LES SOUSSIGNES

PHILIPPE DELMAS ORGANISATION

2 Avenue Alphonse Daudet - 84130 LE PONTET

Coordonnées de correspondance : PHILIPPE DELMAS - 2 Avenue Alphonse Daudet - 84130 LE PONTET

N° siret : 531 969 913 00023

N° Licence et catégorie : 2-1051117 & 3-1051118

N° TVA Intracommunautaire: FR82 531 969 913

Représenté par **Philippe DELMAS** en sa qualité de Gérant

Ci-après dénommé le PRODUCTEUR, d'une part,

ET

MAIRIE DE ROYAN

80 Avenue de Pontailiac - CS n°80218 - 17205 ROYAN CEDEX

N° siret : 211 703 060 00013

N° Licence et catégorie : **PLATESV-D-2021-005035** **Catégorie de licence : 1 (salle Jean Gabin)**

PLATESV-D-2021-005038 **Catégorie de licence : 2**

PLATESV-D-2021-005036 **Catégorie de licence : 3**

Représenté par **M. Patrick MARENGO**, son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 20.1480 en date du 21 juillet 2020, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,
Tél : 05.46.02.88.56.
email : c.courtot@mairie-royan.fr

Ci-après dénommé le DIFFUSEUR, d'autre part,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

1 - LE PRODUCTEUR dispose du droit de représentation en France et dans les pays francophones du spectacle suivant : « **Noëlle PERNA dans "Certifié Mado"** », pour lequel il s'est assuré le concours des artistes **Noëlle PERNA** et des partenaires nécessaires à la représentation.

LE DIFFUSEUR déclare connaître et accepter le contenu du spectacle précité.

2 - LE DIFFUSEUR certifie s'être assuré de la disponibilité du lieu ci-dessous désigné :

SALLE DE SPECTACLE JEAN GABIN
112 Rue Gambetta
17205 ROYAN

Capacité : 330 personnes

Le contrat établi le 17 novembre 2020 est modifié en ses articles 1 et 6 suite à un report de la représentation du samedi 20 février 2021 au samedi 19 février 2022.

Le texte qui suit annule et remplace les articles 1 et 6 du contrat précédent.

Les autres articles restent inchangés.



IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

1.1 - LE PRODUCTEUR cède au DIFFUSEUR qui accepte dans les conditions définies au présent contrat, le droit d'exploitation du spectacle précité dans le lieu susmentionné.

Le présent contrat ne constitue aucune forme d'association ou de société entre les parties.

1.2 - LE PRODUCTEUR s'engage à fournir dans les conditions définies ci-après la représentation du spectacle sus-nommé :

PAYS : FRANCE

VILLE : ROYAN

LIEU : SALLE DE SPECTACLE JEAN GABIN

DATE : samedi 19 février 2022

HEURE : 20:30

DURÉE : 90 minutes environ sans entracte

Soit une représentation.

ARTICLE 6 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du prix de cession toutes taxes comprises, tel que défini à l'article 5, sera effectué sur présentation d'une facture globale selon l'échéancier suivant :

Facture d'acompte 4500.00 € n°1158 du 15/09/2020 Réglié par chèque n°8051992 du 01/12/2020

Facture de solde 5801.50 € 19/02/2022 Chèque ou virement bancaire

Chaque échéance sera réglée par chèque bancaire établi à l'ordre de PHILIPPE DELMAS ORGANISATION.

En cas de paiement par virement à PHILIPPE DELMAS ORGANISATION.

HSBC PARIS MADELE 916

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30056	00916	09160009501	27
IBAN	FR76 3005 6009 1609 1600 0950 127	BIC	CCFRFRPP

Pour être considérés comme valables et sous peine de nullité de plein droit, tous les exemplaires du présent avenant devront être parvenus paraphés et signés au PRODUCTEUR avant le 31/10/2021.

**Fait en deux exemplaires à LE PONTET,
Le 23/09/2021**

LE PRODUCTEUR
Philippe DELMAS

PHILIPPE DELMAS ORGANISATION
2, avenue Alphonse Daudet
84100 LE PONTET
RCS AVIGNON 231 969 913

LE DIFFUSEUR

07 OCT. 2021



Pour le Maire, par délégation
Le Premier Adjoint

Didier SIRONNET